

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2025

---

## CRÉATION DU CADRE D'EMPLOI DES PERSONNELS DE SANTÉ DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS - (N° 841)

Adopté

### AMENDEMENT

N° AS53

présenté par  
M. Grelier, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Au début de la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« Ils assurent les actes médicaux de diagnostic, de traitement aigu, de soins d'urgence »

les mots :

« Les actes médicaux de diagnostic et de soins ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.